Les frais du contrat de capitalisation MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION*

Montant minimal de versement initial: 150 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

• 0,780% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 0,960% maximum
- SCPI 1,193% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,05%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,74%
Fonds obligations (moyenne)	1,10%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,38%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,64%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,21%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,04%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,69%

Autres frais annuels

frais forfaitaires Non applicable)
frais proportionnels Non applicable

Frais ponctuels par opération

Frais sur versement 5% maximum Frais de changement de modes de gestion 0%

Frais d'arbitrage

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

• 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA: non applicable

- *= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
- ** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.
- ***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.
- **** = la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.
- *****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.